Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20260916-2026_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2026

Le lundi 14 septembre 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. HUITOREL Ronan, Mme DEL COLLE Claudie et M. CARIO Eric, Adjoints

M. MONNOT Laurent, M. ROBERT Michel, Mme EXTIER Sabrina, Mme VÉRON Sandrine, M. TAVERNIER Vincent, M. DEMEZET Kevin, Mme COLLOBERT Typhen (arrivée à 20h30)

Absents excusés : M. MARCEL Thierry (procuration à E. CARIO), Mme RIVOALLAND Mireille, Mme DION Gwénola,

Secrétaire de séance : M. Kevin DEMEZET

Date de convocation : 07/09/2026
Date de publication : 16/09/2026

Délibération 47/2026 : Budget Commune : Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des créances irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de Loudéac.

Budget Commune
Créances éteintes à admettre en non-valeur (72.84 €) :
- Cantine et accueil périscolaire (2021) : divers créanciers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE l'admission en non-valeur des créances éteintes précisées ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de PLEVIN 22340

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 16/09/2026 et affichage en mairie le 16/09/2026.